RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ATTESTATION DU SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES (SIE) OU DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES DEMANDÉE AU TITRE DE LA PROCÉDURE DE LIQUIDATION AMIABLE

FINANCES PUBLIQUES

En application de l'article R237-7 du Code de commerce le liquidateur doit déposer une attestation de régularité fiscale au greffe du tribunal de commerce en annexe au registre du commerce et des sociétés. La présente attestation se substitue à l'attestation de régularité fiscale délivrée dans le cadre des marchés publics, lorsque la société ne relève pas des impôts commerciaux.

Désignation du demandeur

DÉNOMINATION :...CHAMTON AUDREY, LIQUIDATRICE DE L'ENTREPRISE ABC DE RONDE.....

ADRESSE du principal établissement ou du domicile de l'exploitant :

.....27 RUE DE BORNETTE.....

.....74800 SAINT PIERRE EN FAUCIGNY.....

N° SIRET :.....797 866 068.....

Date et lieuA saint pierre, le 06/01/2025.....

(signature et qualité du demandeur)

CHAMTON A, Liquidatrice.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception de la demande : ...08/01/2025.....

Il est attesté que, ...CHAMTON AUDREY, LIQUIDATRICE DE L'ENTREPRISE ABC DE RONDE.....[1]

est en règle au regard des obligations fiscales lui incombant.

Date : ...08/01/2025.....

Signature et cachet du Chef de service

Service des Impôts des Entreprises
GESTION
10 rue Louis BODIN
CS 50001
41026 BLOIS CEDEX
Mail: sie.blois@dgfip.finances.gouv.fr

[1] Nom, prénom, dénomination, tels qu'indiqués dans le cadre « Désignation du demandeur »